ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 12555

Texte de la question

M. André Berthol attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la réforme des lycées, qui prévoit de réduire l'enseignement des langues anciennes dans le cursus secondaire. Or, d'après les professeurs de lettres classiques, ces enseignements participent activement à la formation humaniste des élèves et sont les fondements de notre culture. Il lui demande, en conséquence, de bien vouloir lui faire connaître, afin de sauvegarder ces disciplines, les mesures qu'il entend prendre.

Texte de la réponse

Les informations concernant une éventuelle réforme des lycées ne sont pas fondées, et aucune décision n'est actuellement prise dans ce domaine. Le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie a décidé toutefois d'engager une réflexion sur les enseignements en lycée afin de mieux les adapter aux exigences de notre temps. A cet effet, une vaste consultation a été organisée dans tout le pays sous forme de questionnaires adressés aux élèves, aux enseignants et aux chefs d'établissement : elle a été coordonnée par M. Philippe Meirieu, professeur d'université. Les conclusions de cette consultation et les principales lignes de force qui s'en dégagent viennent d'être rendues publiques. En parallèle, un conseil scientifique présidé par le sociologue Edgar Morin et composé d'éminentes personnalités de la science et de la culture françaises a été chargé de réfléchir aux moyens de mieux articuler les savoirs dispensés aux élèves afin de les mettre en situation d'appréhender les réalités de plus en plus complexes auxquelles ils auront à faire face dans leur vie sociale et professionnelle. L'ensemble de ces réflexions et consultations s'est synthétisé dans un colloque national qui s'est tenu les 28 et 29 avril 1998 à Lyon. Les conclusions de ce colloque font l'objet d'un rapport remis au ministre et à partir duquel un certain nombre de grandes orientations seront dégagées qui seront soumises pour consultation aux confédérations syndicales et aux organisations d'employeurs, ensuite le Parlement sera associé à la réflexion.Les fédérations syndicales, représentations des personnels des lycées seront ensuite consultées, puis le Conseil national des programmes sera saisi.

Données clés

Auteur : M. André Berthol
Circonscription : Moselle (7e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 12555
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie
Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 mars 1998, page 1732
Réponse publiée le : 25 mai 1998, page 2866